

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017
A 19heures30**

Salle du Conseil

Mairie de Quissac

HÔTEL DE VILLE – 1, PLACE CHARLES MOURIER 30260 QUISSAC.

TÉL. 04 66 77 30 02. FAX 04 66 77 07 66 - 04 66 77 11 26 Site Internet : www.ville-quissac.com e. mail : Mairie@ville-quissac.fr



**CONVOCAION
CONSEIL MUNICIPAL**

Chère Collègue, Cher Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra : **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE QUISSAC**

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017
A 19 Heures 30

1°) APPROBATION DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2017

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

2°) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PIEMONT CEVENOL

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

3°) SERVITUDE DE PASSAGE

- Rapporteur : Monsieur SOROLLA Emmanuel

4°) DEMANDE DE SUBVENTION ESCAPADES 2017/2018

- Rapporteur : Madame AUBERT Martine

5°) AUGMENTATION DES TARIFS ESCAPADES

- Rapporteur : Madame AUBERT Martine

6°) TARIF LOCATION SALLE CHAMP DE FOIRE

- Rapporteur : Madame AUBERT Martine

7°) CHOIX BUREAU D'ETUDE REFECTION DE L'EGLISE

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

8°) CHEMINS COMMUNAUX RESULTAT OUVERTURE DES PLIS

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

9°) AVENANT VOIE VERTE (avenant n°1 à la convention de partenariat signée entre le Département du Gard et la commune de Quissac pour le projet d'aménagement de voie verte)

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

Comptant sur votre présence, et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Serge CATHALA

(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT).

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 SEPTEMBRE 2017, Convocation du 01 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 SEPTEMBRE à 19h30, les membres du conseil municipal de la commune de Quissac proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.22121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 23

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 16

Nombre de Conseillers votants : 19

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Mmes AUBERT Martine, SANCHEZ Jeannette, CAZALIS Pauline, MARTIN-AVIGNON Catherine, BRUNEL Isabelle, GUIBAL Francine et MM CATHALA Serge, GUERIN Bernard, DELON Alain, SOROLLA Emmanuel, DREVON Nicolas, PERRY Julien, CAZALIS Sébastien, VINCANT Olivier, BOURHIL Mohamed, ALILI Abdelouhab

Procurations :

M. RINALDI Gérard qui donne sa procuration à Mme GUIBAL Francine

Mme TOURNEREAU Anais qui donne sa procuration à Mme AUBERT Martine

M. ABRIEU Jean Luc qui donne sa procuration à M. CATHALA Serge

Excusé(e)s :

LABRUGUIERE Eric

GARCIE Brigitte, Mme THEROND Laurence, Mme TELLIER Florence.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Serge CATHALA, maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame CAZALIS Pauline.

Monsieur le Maire informe que des questions et informations ont été rajoutées à l'ordre du jour.

Il n'y a aucune objection de la part du Conseil Municipal.

- ANALYSE ET SYNTHESSES DES OFFRES APRES NEGOCIATION POUR L'ATTRIBUTION PAR MARCHES LOT PAR LOT POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN COLLECTIF A QUISSAC
- REPRISE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU BOIS EPAIS PAR LA COMMUNE
- SOLIDARITE POUR LES ANTILLES
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (synthèse)

1°) APPROBATION DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2017

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Monsieur le Maire, informe les membres présents que :

- Le compte rendu intégral a été diffusé aux Conseillers Municipaux
- Il précise qu'aucune observation n'est parvenue en Mairie à ce jour,
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 JUILLET 2017

2°) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PIEMONT CEVENOL

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

(Voir annexe)

3°) SERVITUDE DE PASSAGE

- Rapporteur : Monsieur SOROLLA Emmanuel

Constitution de servitude Commune de QUISSAC/M. et Mme GUERREAU

Monsieur SOROLLA expose,

Il a lieu de constituer une servitude de passage par la commune au profit de Mr et Mme GUERREAU, parcelle située section AP n° 230 lieu-dit MARASCOU.

Un plan de servitude a été réalisé par M. GAZAN Géomètre Expert, la création de cet accès, ainsi que les frais, de géomètre et d'acte notarié (maître TERRE-ROTT) resteront à la charge de M. et Mme GUERREAU.

Après délibération,

. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la requête de Mr et Mme GUERREAU, de constituer une servitude de passage, parcelle située section AP n° 230 lieu-dit MARASCOU.

. Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire afin de finaliser cette servitude

4°) DEMANDE DE SUBVENTION ESCAPADES 2017/2018

- Rapporteur : Madame AUBERT Martine

Mme AUBERT, présente au Conseil Municipal une demande de subvention, qui concerne une série de soirées appelées « les escapades du Vendredi ».

Ces escapades sont au nombre de 6 et débutent le vendredi 3 novembre par une soirée « élection Miss France avec le sosie de Mike Brant », pour se terminer le 6 avril avec « la Cie Equinoxe ».

Ces animations ont été lancées, il y a déjà 4 années par le service culturel de la ville de Quissac et remportent un vif succès auprès des spectateurs de la région, car nous accueillons des personnes des quatre coins du département.

Les spectacles sont tous de très grande qualité, diversifiés, pour tout public et assurent un moment de détente et de convivialité.

Le spectacle se déroule autour d'un repas, comme dans une soirée cabaret, et cette année, vu la réussite et le grand nombre d'inscriptions, nous louons les services d'un traiteur.

L'organisation de ces soirées d'une grande qualité devrait être suivie par un immense public

Une aide financière serait la bienvenue et permettrait d'améliorer la qualité de cette Manifestation et apporterait un soutien précieux et moral aux organisateurs ainsi qu'aux nombreux bénévoles.

Une aide au fonctionnement d'un montant de 5000 € est demandée au service Direction des Affaires Juridiques de l'Assemblée Départementale.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité, la demande d'aide au fonctionnement d'un montant de : **5000 €**

Prévisionnel

2017/2018

Miss 2017/ Mike Brant	3 800,00 €	1 000,00 €		4 800,00 €
Cabaret	4 600,00 €			4 600,00 €
Dalida et disco	1 750,00 €	1 900,00 €	600,00 €	4 250,00 €
Frenchy	3 200,00 €		600,00 €	3 800,00 €
Transformistes	4 250,00 €			4 250,00 €
Equinoxe	4 300,00 €			4 300,00 €
				26 000,00 €

5°) AUGMENTATION DES TARIFS ESCAPADES

- Rapporteur : Madame AUBERT Martine

Mme AUBERT Expose :

Après comparaison de l'augmentation de toutes les soirées à 22€ ou 25€ pour les 2 soirées Cabaret et dernière soirée Equinoxe il est plus intéressant pour le public et pour nous de passer à 25€ les 2 soirées Cabaret et Equinoxe

D'autre part, le menu sera amélioré pour ces 2 soirées

La commission réunie le 7 septembre, décide donc de passer à **25€** les soirées Cabaret et Equinoxe, les autres soirées restent à **20€**

Les abonnements passent à 114€ (6X19€)
Egalement le repas enfant passe de 9€ à 10€

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'augmentation des tarifs escapades 2017/2018.

6°) TARIF LOCATION SALLE CHAMP DE FOIRE

- Rapporteur : Madame AUBERT Martine

Mme AUBERT expose :

Location hangar et buvette champ de foire

Les travaux de réhabilitation ont été terminés et le hangar est désormais aux normes pour la location. (Buvette – Wc – Sorties de secours – peinture etc.)

Il est donc proposé de le mettre officiellement à la location

Le montant de location du hall du foyer pour un particulier est de 144€ compte tenu qu'il n'y a pas de chauffage et que c'est quand même plus rudimentaire, il est proposé de le louer **80€**

La commission accepte le montant de 80€ mais compte tenu des risques d'incendies encourus, ou les consommations d'électricité trop excessives, si les personnes apportent personnellement des appareils de chauffage, il est décidé de louer ce local seulement du **1er mars au 31 octobre.**

D'autre part Renaud devra faire passer la commission de sécurité avant les premières locations afin que nous soyons couverts au niveau assurance. Aucune location ne se fera en dehors des dates retenues ;

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ces propositions.

7°) CHOIX BUREAU D'ETUDE REFECTION DE L'EGLISE

- Rapporteur : Monsieur Bernard GUERIN

Monsieur GUERIN présente au conseil municipal, la proposition d'étude préalable à la restauration de l'église, suite à la visite de Mme Welisch Architecte du patrimoine, à l'église Saint Faustin et Jovite, le 23 août dernier.

L'agence Echelle 1 est un collectif de professionnels de la création de de la conception : architectes, designers et architectes d'intérieur.

Depuis 20 ans ses membres permettent à des commanditaires, clients publics ou privés de mener à bien leurs projets.

Proposition maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église de Quissac.

La commune souhaite entreprendre des travaux de restauration et de mise en valeur de ce patrimoine communale d'origine romane.

La commune envisage la restauration de l'édifice en plusieurs tranches, dont une première portant principalement sur les couvertures et les façades de l'église, ainsi que la mise aux normes de l'installation électrique et de l'éclairage intérieur.

D'autres campagnes ultérieures comme la mise en œuvre intérieure sont envisagées.

La commune attend un diagnostic complet de l'église, qui sera accompagné d'un phasage des travaux et leur chiffrage.

L'étude préalable est composée de 4 volets :

- L'état des lieux
- Recherches historiques et documentaires
- Diagnostic du bâtiment
- Elaboration d'un programme de travaux de restauration et de mise en valeur

Proposition financière de l'étude préalable :

- Etat des lieux	2 400.00 € HT
- Recherches historiques et documentaires	1 600.00 € HT
- Diagnostics	1 600.00 € HT
- Programme de travaux	1 600.00 € HT
- Total	7 200.00 € HT
Tva 20%	1 440.00 € HT
Total	8 640.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église de Quissac, sauf 2 abstentions : Mme GUIBAL, M. RINALDI par procuration et M. BOURHIL.

Commentaires :

. Mme GUIBAL : faire appel à un architecte du patrimoine implique aussi faire appel à des entreprises spécialisées.

8°) CHEMINS COMMUNAUX RESULTAT OUVERTURE DES PLIS

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

RAPPORT ANALYSE DES OFFRES

Objet : Marché à bon de commande pour des travaux d'entretien et de réfection des chemins 2017/2018.

Objectifs : Le conseil municipal dans le cadre de son programme s'était engagé à rénover. Compte tenu de la l'enveloppe annuelle allouée à ces travaux, un marché à bon de commande d'une durée de deux ans étalé sur deux budgets est suffisant.

Procédures : Aussi dans un souci d'efficacité et conformément à ce que prévoit le code des marchés publics (MAPA < 90 000 € HT.

Détail de la procédure :

- ✓ Marché à Procédure adaptée soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics
- ✓ Date limite de remise des offres : jeudi 07/08/2017 à 12h00
- ✓ Séance d'ouverture des enveloppes : mercredi 23/08/2017 à 18h00
- ✓ Séance de choix du titulaire : vendredi 08/09/ 2017 à 17h00
- ✓ Estimation des travaux : 80 000.00€ HT
- ✓ Critères de choix :
 - Valeur technique : 0.40
 - Prix des prestations : 0.60

I / OUVERTURE DES PLIS

4 entreprises sur 5 consultées ont remis chacune une offre technique et financière.

Entreprise	Adresse	Montant des offres HT (voir fiches d'analyse ci-joint)		
ANDRE TP	ZA de LABAHOU 30140 ANDUZE	250 236,00		
MICHEL TP	220 Chemin Peyrigoux 30140 BAGARD	222 160,00		
COLAS	Chemin de la Granelle RN 86 CS 70035 30320 MARGUERITTES	196 770,00		
EIFFAGE	166 Rte de BEAUCAIRE CS 20001 30034 NIMES Cedex 1	197 200,00		

Commentaires :

Lors de la vérification des prix unitaires qui consiste à vérifier les reports de prix sur une fiche d'analyse. Deux entreprises ont répondu pour le prix 5.5.3 dans une unité non demandée, un nouveau DOE et BPU rectifiés leur a été demandés par courriel avant le vendredi 17 heures et ont été reçus dans les temps.

Aucune erreur n'a été constatée.

II / ANALYSE DES OFFRES

II.1 Définition des critères et coefficients de pondération

Les offres ont été analysées sur 2 critères définis chacun sur 5 points :

- **une note technique** affectée d'un coefficient de pondération de **0,40** :

→Le détail des critères est précisé page suivante.

Sous critère	Détail	Points maxi
Moyens humains	Compétences (CV, expérience)	2.00.
Références	Références aménagements similaires	2.00
Matériel affecté et qualité des fournitures	Prise en compte des contraintes et approche de l'opération	1.00
Total		5,00

- **une note sur le prix** affectée d'un coefficient de **0,60** :

→ Pour la détermination de la note financière sur 5 points, les offres sont jugées en prenant pour base l'offre la moins disante qui a la note 5.

→ Une règle de trois définira la note de chaque entreprise par rapport à cette base :

$$5 X (\text{Offre du moins disant} / \text{Offre de l'entreprise})$$

II.2 Analyse des offres

ANDRE TP

Note technique :

Sous critère	Détail	Points maxi	Commentaires	Points affectés
Moyens humains				
	Compétences (CV, expérience)	2.00	Très orienté sur les travaux routiers	2.00
Références				
	Références aménagements similaires	2.00	Très nombreuses références	2.00
Matériel affecté et qualité des fournitures				
	Prise en compte des contraintes et approche de l'opération	1.00	Un matériel varié et nombreux dédié à ce genre de travaux. Provenance et la qualité des fournitures optimales	1.00
Total		5,00		5.00

Note financière : 250 236,00 €HT ==> 5 x (196 770,00/ 250 236,00) = **3.932 / 5**

MICHEL TP

Note technique :

Sous critère	Détail	Points maxi	Commentaires	Points affectés
Moyens humains				
	Compétences (CV, expérience)	2.00	Très orienté sur les travaux routiers	2.00
Références				
	Références aménagements similaires	2.00	Très nombreuses références	2.00
Matériel affecté et qualité des fournitures				
	Prise en compte des contraintes et approche de l'opération	1.00	Un matériel varié et nombreux dédié à ce genre de travaux. Provenance et la qualité des fournitures optimales	1.00
Total		5,00		5.00

Note financière :

$$222\,160,00 \text{ €HT} \implies 5 \times (196\,770,00 / 222\,160,00) = 4.431 / 5$$

COLAS

Note technique :

<i>Sous critère</i>	<i>Détail</i>	<i>Points maxi</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Points affectés</i>
Moyens humains	Compétences (CV, expérience)	2.00	Equipe travaux très expérimentée	2.00
Références	Références aménagements similaires	2.00	Très nombreuses références	2.00
Matériel affecté et qualité des fournitures	Prise en compte des contraintes et approche de l'opération	1.00	Un matériel varié et nombreux dédié à ce genre de travaux. Provenance et la qualité des fournitures optimales	1.00
Total		5,00		5.00

Note financière :

$$196\,770,00 \text{ €HT} \implies 5 \times (196\,770,00 / 196\,770,00) = 5 /$$

EIFFAGE

Note technique :

<i>Sous critère</i>	<i>Détail</i>	<i>Points maxi</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Points affectés</i>
Moyens humains	Compétences (CV, expérience)	2.00	Moyen en personnel restreint	2.00
Références	Références aménagements similaires	2.00	Bonnes références plutôt sur les réseaux	2.00
Matériel affecté et qualité des fournitures	Prise en compte des contraintes et approche de l'opération	1.00	Pas de fiches référentielles	1.00
Total		5,00		5.00

Note financière :

$$197\,200,00 \text{ €HT} \implies 5 \times (196\,770,00 / 197\,200,00) = 4,9895 / 5$$

TABLEAU DE SYNTHESE

Au terme de l'analyse, le classement proposé est présenté dans le tableau ci-après:

N°	Entreprise	Montant (€ HT.)	Note technique		Note financière		Note finale	Classement
			1. Total	Pondérée	2. Total	Pondéré	Total	
1	ANDRE TP	250 236,00	5.00	2	3.932	2.3592	4,3592	4
2	MICHEL TP	222 160,00	5.00	2	4.431	2.6586	4.6586	3
	COLAS	196 770,00	5.00	2	5	3	5	1
3	EIFFAGE	197 200,00	5.00	2	4.9895	2,9937	4.9937	2

La proposition technique et financière la mieux disante correspond à la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 196 770,00 €HT à l'estimation des travaux sur fiche d'analyse.

Le conseil municipal prend bonne note de la décision de la C.A.O en date du vendredi 8 septembre.

9°) AVENANT VOIE VERTE (avenant n°1 à la convention de partenariat signée entre le Département du Gard et la commune de Quissac pour le projet d'aménagement de voie verte)

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

En pièce jointe, une proposition d'avenant n°1 à la convention de partenariat signée entre le Département du Gard et la commune de Quissac pour le projet d'aménagement de voie verte. Cette proposition a pour objectif de modifier les conditions de versement du solde de la participation de la commune.

Comme il est précisé dans l'avenant, la convention prévoit le versement du solde à la notification du décompte général définitif des marchés qui doit intervenir en janvier 2019. Pour faciliter le suivi administratif de la convention, je vous propose de conditionner le versement du solde à la réception des travaux effectuée en juin 2017.

Dans ce cas, le versement du solde de la participation pourrait être sollicité fin 2017, ou début 2018, suivant les capacités budgétaires de la commune.

Si cette proposition d'avenant est validée, il faut faire parvenir la délibération du conseil municipal, ou un accord de principe, afin de permettre de présenter ces éléments aux élus du Département lors de la prochaine commission permanente.

Après avoir oui l'exposé de son rapporteur le conseil municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à signer l'Avenant N°1 à la convention de partenariat signée entre le Département et la commune de Quissac pour le projet d'aménagement de la voie verte.

10°) SUPPRESSION EMPLOI CAE et CREATION D'un POSTE d'ADJOINT TECHNIQUE A 35H HEBDOMADAIRE

- Rapporteur Monsieur GUERIN Bernard

- **Suppression d'un Emploi en CAE.**

- Monsieur GUERIN, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi Adjoint technique service Technique, à temps plein, en raison de non reconduction du contrat unique d'insertion prenant fin le 8 septembre 2017.

Monsieur GUERIN propose à l'assemblée de valider :

- la suppression de d'un emploi de Adjoint technique, non titulaire, à temps complet.
- Le tableau des emplois des non titulaires ainsi modifié à compter du 11/09/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

10°) CREATION D'UN POSTE d'ADJOINT TECHNIQUE A 35H HEBDOMADAIRE

Monsieur GUERIN, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire : Adjoint Technique, en raison des besoins dans le service technique de la commune,

Monsieur GUERIN, propose à l'assemblée,

La création de un emploi : adjoint Technique, permanent à temps complet à raison de : 35 heures hebdomadaires.

Le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel dont la nature de l'emploi est :

Adjoint Technique pour exercer les fonctions suivantes : tâches techniques dans nombreux domaines, bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux.

Filière : TECHNIQUE,
Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial
Grade : Adjoint technique Echelle C1
Catégorie : C

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 348 Indice Majoré 326

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11 septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

11°) ANALYSE ET SYNTHESSES DES OFFRES APRES NEGOCIATION POUR L'ATTRIBUTION PAR MARCHES LOT PAR LOT POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN COLLECTIF A QUISSAC

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

(Voir annexe)

Le conseil municipal prend bonne note de cette information.

12°) REPRISE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU BOIS EPAIS PAR LA COMMUNE

- Rapporteur M. SOROLLA Emmanuel

La reprise de la Voirie du Lotissement du bois épais par la commune est actée.

13°) SOLIDARITE POUR LES ANTILLES

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Monsieur le Maire appelle à la solidarité avec les victimes de l'ouragan IRMA

A la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé si douloureusement la population avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables, François Baroin, les membres du Bureau de l'AMF et l'ensemble des maires de métropole et d'Outre-mer, tiennent à témoigner leur solidarité aux habitants et apporter leur plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

L'AMF invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'IRMA, l'un des ouragans les plus dévastateurs jamais enregistrés dans la zone Caraïbes, via les ONG déjà mobilisées sur place : Protection-civile.org ; Croix-rouge.fr et Fondationdefrance.org

L'AMF demande par ailleurs la création urgente d'un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population et invite les communes et intercommunalités qui le souhaiteraient à y contribuer.

Monsieur le Maire propose la somme de : 1000€

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour venir en aide aux victimes de l'ouragan Irma en versant une aide d'un montant de : **1000 €**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (synthèse en annexe)

Monsieur SOROLLA donne lecture de la composition des différentes cellules, dont la CELLULE DE COMMANDEMENT qui dirige le dispositif de gestion de crise communale.

Les fonctions de chaque cellule sont développées.

Les Paramètres de déclenchement du plan sont indiqués.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50

Fait à QUISSAC

Le Maire
Serge CATHALA